

Cahier des Clauses particulières valant acte d'engagement

Organisme demandeur : Institut FMES

Maison du numérique et de l'innovation, Place Georges Pompidou
83000 TOULON

Contact

Béatrice VEYRAT-MASSON & Jean-Michel CLOUET, Tel : 33 (0)4 94 05 55 55
Email : b.veyrat-masson@fmes-france.org

Objet de la consultation

Accompagnement pour l'assistance comptable financière et la remontée des dépenses du projet SICOMAR dans lequel l'Institut FMES est partenaire.

Date et heure limites de remises d'offre

Le 23 septembre 2019 à 10h00

Imputation budgétaire

Le financement du marché bénéficiera de subvention européenne dans le cadre du programme de coopération territoriale Italie France Marittimo 2014-2020.

Contractants

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence.

Dans les deux formes de groupements, l'un des prestataires membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Le contractant ou le Premier contractant

(1) Je soussigné,

(1) Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

(2) Nous soussignés,

(2) Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement

Nom et Prénom :	
-----------------	--

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	

Ou

Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : (2)	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	

Agissant en tant que mandataire :

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Pour l'ensemble des entreprises groupées.

Deuxième contractant

Nom et Prénom :	
-----------------	--

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	

Ou

Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	

(3) M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter le marché dans les conditions ci-après définies.

(3) Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

(4) Nous engageons sans réserve, en tant que titulaires groupés, à exécuter le marché dans les conditions ci-après définies.

(4) Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le candidat que si l'attribution du marché auquel l'offre se rapporte est prononcée dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Dans le cas où l'attribution du marché ne pourrait intervenir dans la durée de validité ci-dessus énoncée, une demande de prolongation de l'engagement sera effectuée à l'ensemble des soumissionnaires.

Contexte de la consultation

La consultation porte sur l'assistance comptable financière et la remontée des dépenses du projet SICOMAR plus dont l'Institut FMES est partenaire.

Lancé en juin 2018 pour une durée de trois ans, le projet vise à promouvoir la sécurité et la protection de la biodiversité en mer dans le sanctuaire Pelagos en favorisant en menant les actions suivantes :

- contrôle de la zone à l'aide de nouveaux outils de surveillance,
- réduction l'incertitude de système de prévision de météo marine,
- modèles d'aide à la gestion des situations d'urgence et des risques,
- activités de formations.

Sélectionné en juin 2019, l'Institut FMES intègre le projet SICOMAR, en septembre 2019. Il réalise une étude portant sur l'identification des besoins de formation et les offres correspondantes, puis sur l'élaboration de plans et fiches de formation permettant de décliner les besoins de formation identifiés.

Les prestations demandées au titre de cette consultation couvriront donc la période d'activité du projet de septembre 2019 au 31 mai 2021¹.

Le titulaire du marché accompagnera l'institut FMES dès le début de sa participation au projet.

Spécifications techniques

Exigences générales

Dans le cadre des prestations de ce marché, le titulaire est tenu de respecter et d'appliquer la réglementation et les normes en vigueur dont notamment les règles s'appliquant à la gestion et l'exécution de projets de coopération territoriale européenne. Il s'agit notamment du respect du manuel de gestion du programme IFM dans lequel sont spécifiés les dépenses éligibles, le circuit des remontées de dépenses, les règles de contrôle, les outils de gestion dédiés au programme IFM (plateforme de gestion), le rôle des différents acteurs (Autorité de Gestion, Secrétariat conjoint, Chef de file, partenaire simple).

Les rapports rendus devront être conformes aux exigences de l'Autorité de Gestion (AG) et des organismes de contrôles nationaux et européens.

Le prestataire devra respecter les obligations relatives à la communication sur les fonds européens. L'ensemble des documents produits devront faire apparaître le logo de l'Union Européenne, le logo du programme IFM, le logo du projet ainsi que celui de l'Institut FMES.

¹ Sans compter un éventuel retard du projet et la dernière remontée de dépenses liées à sa clôture réalisée dans les mois suivant la fin d'activité du projet.

Description de la prestation

A la notification du marché, une réunion de lancement d'une durée approximative d'une demi-journée sera organisée (par téléphone ou visioconférence).

Sous - Prestation 1 : assistance comptable financière du projet : le prestataire devra recueillir et fournir les pièces comptables à l'Autorité Européenne selon la réglementation en vigueur au sein du Projet Marittimo et SICOMAR Plus.

Il sera également l'interlocuteur privilégié de la personne en charge des remontées de dépense.

Sous - Prestation 2 : accompagnement pour la remontée des dépenses N°3, 4, 5 et 6 (clôture financière)

L'Institut FMES remet au prestataire tous les documents liés aux dépenses à faire certifier : justificatifs de dépenses (avec les tampons et visa ad hoc) + justificatifs de paiement (avec les tampons et visa ad hoc), documents liés aux marchés publics, autres documents justifiant la dépense.

- 1) Le prestataire doit vérifier la conformité des pièces avec la réglementation européenne et les directives données par le chef de file du projet Sicomar plus et faire procéder aux corrections nécessaires.
- 2) Le prestataire doit ensuite saisir chaque dépense sur le logiciel dans le respect des délais imposés par le Chef de File.
- 3) Le prestataire doit également remplir le rapport de suivi sur le logiciel pour la période concernée.
- 4) Une fois la saisie de l'ensemble des dépenses terminée et le Rapport de Suivi complété, le prestataire en informe l'institut FMES qui valide le service fait et accorde le passage à l'étape suivante.
- 5) Le prestataire envoie l'ensemble des dépenses pour certification de 1er niveau au Pôle de Certification (PUC) et informe l'Institut FMES de la date d'envoi de ces dépenses.
- 6) L'Institut FMES informe le PUC de l'envoi des dépenses.
- 7) Le prestataire sera en charge des échanges suivants avec le PUC si demande de modification et/ou d'intégration.
- 8) Le prestataire devra régulièrement suivre l'avancée de la validation des dépenses par le PUC et les relancer s'il le faut afin de respecter les dates limites imposées par l'Autorité de Gestion aux chefs de file.
- 9) Une fois les dépenses certifiées par le PUC, le prestataire en informe l'Institut FMES et procède à l'envoi des dépenses au Chef de File pour que celui-ci intègre les dépenses du Département à l'ensemble de la DR pour certification de 2ème niveau par l'Autorité de Gestion.
- 10) Le prestataire réalisera l'extraction des dépenses certifiées et enverra un tableau cohérent et lisible à l'Institut FMES, valant livrable final.

Planning de la prestation

N° remontée des dépenses	Date envoi docs
N°3	A compter du 1 ^{er} Décembre 2019
N°4	A compter du 1 ^{er} Mai 2020
N°5	A compter du 1 ^{er} Décembre 2020
N°6 ou clôture	A compter du 1 ^{er} Mai 2021

Organisation du travail

Les personnes présentées dans le cadre du mémoire technique (figurant dans le cadre pour la proposition technique et financière), rédigé par le candidat et remis avec son offre, devront être celles qui réaliseront les prestations demandées. Tout changement d'intervenant au cours de la mission devra faire l'objet d'une demande motivée à l'Institut qui se réserve le droit d'accepter ou refuser ce changement.

Le prestataire désignera un interlocuteur chargé du suivi de cette prestation et facilement joignable.

Langue utilisée

Le français sera la langue d'usage pour tout document.

Durée du marché

Le marché est passé pour une période allant de la date de notification au 31 mai 2021.

Le marché ne fera pas l'objet de reconduction.

Délai et conditions

Les prestations s'effectueront dans le respect des délais fixés au chapitre spécifications techniques du présent document.

L'institut FMES vérifiera le respect des délais et la qualité des prestations dans un délai de 15 jours à réception des fournitures. Passé ce délai, la décision d'admission des fournitures ou services est acquise.

Si les prestations attendues ne sont pas conformes au marché, la FMES se réserve le droit de mettre en demeure le prestataire d'achever sa prestation.

En cas de dépassement des délais contractuels, le prestataire encoure une pénalité de retard s'élevant à 150€ HT par jour de retard.

Montant du marché

Le montant du marché s'élève à la somme de :

Prix forfaitaire lié à l'accompagnement des remontées de dépenses

Total en € HT	
T.V.A. en € à __%	
Total en € TTC	

Prix forfaitaire lié à l'assistance comptable financière

Total en € HT	
T.V.A. en € à __%	
Total en € TTC	

Total prix forfaitaire :

Total en € HT	
T.V.A. en € à %	
Total en € TTC	

Montant total TTC en lettres :	
-----------------------------------	--

Si groupement conjoint : répartitions des paiements

Cotraitant	Désignation de l'entreprise	Part de l'entreprise en € HT
1		
2		
3		

Paiement et échéancier de paiement

Le ou les prestataire (s) mentionneront les références de leur compte ci- après

	Co traitant 1	Co traitant 2	Co traitant 3
Titulaire du compte :			
Banque :			
Guichet :			
Numéro de compte :			

(Joindre un R.I.B)

L'échéancier de paiement sera conforme aux règles en vigueur au sein du projet SICOMAR Plus en conformité avec le programme MARITTIMO

Le paiement ne peut s'effectuer qu'après vérification et approbation de la qualité de la fourniture livrée, de l'exécution des prestations par l'Institut FMES.

Documents constitutifs du marché

Les pièces constitutives du marché sont, exclusivement, par ordre de priorité :

1. le présent Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'engagement signé par le candidat et par le représentant de l'Institut FMES ; valant Acte d'Engagement il est établi en un seul original dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
2. le cadre de la proposition technique et financière qui permettra au prestataire de justifier et de valoriser sa compétence et de présenter sa meilleure offre financière.

Toutes les pièces du marché sont rédigées en français. Les correspondances, réunions et discussions relatives au marché se déroulent en français.

PARTIE RÉSERVÉE AU(x) CANDIDAT(S)

Fait en un seul original

A Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Cachet de l'entreprise

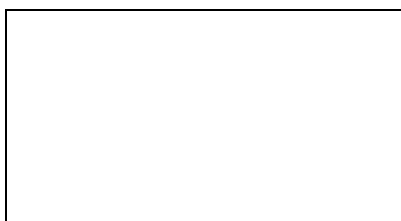


Le prestataire

PARTIE RÉSERVÉE A L'INSTITUT FMES

L'offre présentée dans ce document est acceptée

A Le



Signature du représentant Institut FMES
Vice-amiral Benoit Le Masne de Chermont